



**Chambre genevoise immobilière**  
Association des propriétaires

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 29 juin 2016

### Surélévations : la création de logements encouragée ?

La loi votée en 2008 permet de surélever de deux étages au maximum certains immeubles du centre-ville. Elle a fait l'objet d'une large concertation quant à son application en 2009. Des cartes indicatives en résultent pour indiquer là où il est préférable de surélever ou non :

[https://www.ge.ch/construction/pdf/2009-02-25\\_cartes.pdf](https://www.ge.ch/construction/pdf/2009-02-25_cartes.pdf)

Il ressort de ces cartes que les cas dans lesquels il est possible de surélever sont limités. L'Etat et la Ville de Genève annoncent ce jour, sans consultation des milieux intéressés tels que les architectes et ingénieurs ou les propriétaires, qu'ils renforcent les critères pour admettre les surélévations.

Notre association doute de l'adéquation de cette démarche avec l'intérêt public alors que la pénurie de logements frappe encore et toujours un grand nombre de genevois.

Cette réflexion est renforcée par la nécessité de développer la création de logements vers l'intérieur du tissu bâti. Cette obligation est issue du refus du 1/3 du Plan directeur cantonal par l'autorité fédérale qui limite ainsi, pour le moment et dans l'attente de solutions proposées par le DALE, le déclassement de zones agricoles.

Notre association s'interroge, en outre, sur la légalité de la démarche entreprise par « les administrations de la Ville et de l'Etat » qui pourrait conduire au refus de surélévations et donc à la diminution du nombre de logements créés par ce biais.

L'Etat et la Ville devront démontrer, à brève échéance, que leur pratique est légale et qu'elle permet de créer un nombre supplémentaire de logements. A défaut, ils devront proposer des mesures incitatives.

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

#### **La CGI en bref...**

La CGI est présidée par M. Bertrand Reich.

Son Secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 95 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

[www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)